

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_8_19

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 30

Votants : 36

Objet : Enfance Education
Famille Renouvellement
PEDT 2023-2026

L' an deux mille vingt trois, le mardi 17 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Octobre 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame FOURNIER Thérèse, Monsieur GUITTON Claude

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

Le Projet Educatif Territorial - PEDT- est l'outil de référence pour une meilleure compréhension de la démarche en politique éducative du territoire, pour les équipes pédagogiques et pour les familles.

Il définit les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires et les écoles privées sous contrat de la Communauté de communes Val de Gâtine dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le projet éducatif s'appuie sur les objectifs suivants :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Chaque professionnel, chaque responsable doit adhérer à ces objectifs, condition indispensable à toute action menée au sein du service Education Famille.

Les activités prévues dans le PEDT sont articulées avec celles proposées dans le cadre de la Convention Territoriale

globale.

Les sites d'accueil concernés sont :

Accueil espace enfance jeunesse l'Ombrelle, ST PARDOUX SOUTIERS de 12 H à 18 H 30

Accueil espace enfance jeunesse, COULONGES SUR L'AUTIZE de 7 H à 19 H

Accueil Bulle de récré, CHAMPDENIERS de 7 H 15 à 18 H 45

Accueil ST Ouenne (Gestion Centre Socio Culturel / action intégrée à la CTG) de 12 H à 18 H 45

Afin de fixer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre du Projet Educatif Territorial, une convention 2023-2026 est proposée entre les différents partenaires (le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Deux-Sèvres - SDJES, la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale des Deux-Sèvres _ DSDEN, la Caisse d'Allocations Familiales - CAF, la Mutuelle Sociale agricole -MSA, le Centre Socio-Culturel Les Univers en Val de Gâtine _ CSC) et la Communauté de communes Val de Gâtine, pour une durée de 3 ans, de septembre 2023 à septembre 2026.

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L,551-1 et D.521-12

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles 1-227-4, R-227-1, R227-16 et R.227-20

Vu la loi n o 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Vu le décret no 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

Vu le décret no 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le décret n02017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaires publiques

Vu la circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu ses compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, de création et de gestion de multi-accueil, de halte-garderie et de pôles structurants jeunesse

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 avec la CAF et la MSA

Considérant que la Communauté de communes Val de Gâtine s'inscrit dans une politique éducative auprès des jeunes du territoire communautaire

Considérant la convention ayant pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de la Communauté de Communes Val de Gâtine, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui

Considérant les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place pour les enfants scolarisés dans les écoles privées sous contrat mettant en œuvre la réforme des rythmes scolaires situées sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Gâtine

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

D'autoriser M. le Président à signer la convention PEDT 2023-2026 avec les partenaires concernés (CAF, CSC, DSDEN, SDJES).

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/10/2023
Publié le 23/10/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



[Handwritten signature]

